

Ordre du jour :

- Urbanisme et Travaux
- Approbation des comptes de gestion et administratifs 2012 Commune et Eau
- Affectation des résultats
- Vote du budget primitif 2013 (Commune M14, Eau M49)
- Détermination du nombre de sièges de délégués à la Communauté de Communes de la Vallée verte, en vue des élections de 2014
- Affaires scolaires, périscolaires et culturelles
- Questions diverses

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

du jeudi 4 avril 2013

Sur convocation en date du 26 mars 2013, le Conseil municipal s'est réuni en séance publique le 4 avril 2013, sous la présidence de M. Jean-Paul MUSARD, Maire.

Etaient présents : Mmes Sylvie FORESTIER, Christelle GEX-FABRY, Sylvie NODY, Fabienne SCHERRER, MM. Michel BARBE, Michel BAWEDIN, Jean-François CHARRIERE, Christian DUPUY, Didier GROBEL, Fabrice MARTIN, Jean MAURON, Hervé MEYNENT, Jean-Paul MUSARD, Patrick SAILLET, Joël SEBILLE.

Absents excusés : MM. François CHARRIERE, donné procuration à Mme Fabienne SCHERRER, Denis HENRY, donné procuration à M. Christian DUPUY, donné procuration à M. Christian DUPUY.

Absents : M. Pierre SIMONNET.

Secrétaire de séance : Mme Fabienne SCHERRER.

M. le Maire, constatant que le quorum est atteint, ouvre la séance à 20 h 40.

I. Urbanisme et travaux

M. le Maire donne la parole à M. Mauron.

M. Mauron propose le renouvellement du contrat **de balayage des rues** avec la société CSP (Chablais Service Propreté) pour un montant de 4 500 euros. Il signale par ailleurs que les difficultés déjà rencontrées l'année passée avec certains agriculteurs qui répandent du foin dans toutes les rues, suscitant ainsi des engorgements du réseau d'eaux pluviales, se renouvellent.

- En ce qui concerne la **numérotation des rues** : Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité le devis présenté par la Société CICL.
- M. Mauron informe alors le Conseil que le SIVU d'assainissement a accepté le projet des **réseaux d'assainissement de Chez Layat et Chez Ranquin**.
- M. Mauron informe alors le Conseil que les travaux prévus sur le **réseau d'eau** dans les **mêmes hameaux** se feront en tranchée commune.
- En ce qui concerne le **fauchage des talus**, il retient l'option de l'achat d'une épaveuse pour une somme estimée à 30 000 euros. Ceci permettra aux employés de la commune de se charger eux-mêmes du fauchage.
- Les **voiries communales** ont beaucoup souffert de cet hiver long et rude – il sera nécessaire de faire un inventaire pour déterminer les priorités.
- En ce qui concerne l'école : **déchargement de la plate-forme** et transférer sur le parking de la Balance, après l'avoir décaissé, une partie du tout-venant qui a permis de charger le terrain de la construction future en vue de sa stabilisation. Mme Forestier demande s'il serait possible de supprimer le S de la route à cette hauteur afin de diminuer les dangers de la circulation à cet endroit ;
- La route de la Crosse risque s'écrouler en raison de l'érosion de la berge par le Brevon.
- M. Mauron propose au Conseil municipal l'augmentation de la **caution** perçue par la commune pour les **chantiers de débardage**, la passant de 4 500 à 10 000 euros par chantier. Le Conseil, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité cette augmentation.
- Il faudra aussi penser à l'entretien des propriétés communales dans les Voirons.
- M. le Maire présente au Conseil municipal le **renouvellement du contrat avec la Société Nicot pour le SPANC, pour quatre ans**. le Conseil municipal approuve à la majorité moins une abstention, M. Jean-François Charrière et une voix contre, M. Michel Barbe.

II. Approbation des comptes de gestion et administratifs 2012 Commune et Eau

M. le Maire présente le compte de gestion de la commune :

- les résultats de la section de fonctionnement présentent un excédent de 356 061,51 euros, ce qui, ajouté à l'excédent reporté de 2012, soit 123 821,21 euros donne un **excédent cumulé de 479 882,72 euros**.
- Les résultats de la section d'investissement donnent pour l'exercice 2012 un excédent de 67 965,87 euros, ce qui, déduit du déficit reporté soit 331 263,50 euros, donne un déficit final pour l'exercice 2012 de 263 297,63 euros. Néanmoins le résultat global de la section d'investissement (différence entre les recettes restant à réaliser et les dépenses restant à réaliser), dégage un excédent de 366 362 euros.

M. le Maire demande au Conseil municipal de bien vouloir approuver le compte de gestion. Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité.

M. le Maire présente alors au Conseil municipal le compte administratif qui donne des résultats identiques à ceux du compte de gestion. M. le Maire quitte alors la salle. M. Mauron, premier adjoint, demande alors au Conseil municipal de bien vouloir voter le compte administratif: le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le compte administratif.

M. le maire regagne sa place. M. le Maire présente alors au Conseil le **compte de gestion pour le budget de l'eau.**

- La section d'exploitation présente pour l'exercice 2012 un excédent de 37 216,76 euros, qui ajouté à l'excédent reporté soit 287 453,37 euros, donne un excédent de clôture de 324 670,13 euros.
- En ce qui concerne la section d'investissement, elle présente un déficit de 357 909,06 euros qui, venant en déduction de l'excédent reporté, soit 562 407,16 euros laisse néanmoins un excédent de 233 998,10 euros pour l'exercice 2012.
M. le Maire demande alors au Conseil municipal de bien vouloir approuver le compte de gestion. Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le compte de gestion du service de l'eau.

M. le Maire présente alors au Conseil municipal le compte administratif pour le service de l'eau, compte qui présente les mêmes résultats que le compte de gestion. M. le Maire quitte la salle du Conseil. M. Mauron, premier adjoint, demande alors au Conseil municipal de bien vouloir approuver le compte administratif du service de l'eau. Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité ledit compte administratif. M. le Maire reprend sa place dans la salle du Conseil.

III. Affectation des résultats

Budget Principal – Commune :

M. le Maire propose alors au Conseil municipal de bien vouloir approuver la reprise en section de fonctionnement de l'excédent de clôture 479 882,72 euros : le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité cette reprise.

Budget de l'Eau et de l'Assainissement Non Collectif :

M. le Maire demande alors au Conseil de bien vouloir approuver la reprise en section d'exploitation de l'excédent 2012 pour le budget primitif 2013, soit 324 670,13 euros : le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité.

IV. Vote du Budget primitif 2013 (Commune M14 ; Eau M49)

➤ Budget M14, section de fonctionnement

M. le Maire présente au Conseil municipal le budget de la section de fonctionnement de la commune qui s'équilibre, en recettes et en dépenses, à 1 836 290,72 euros. Le Conseil municipal, ayant examiné les différents chapitres des recettes et des dépenses, approuve à l'unanimité le budget M14 en section de fonctionnement.

➤ Budget M14, section d'investissement

M. le Maire présente au Conseil municipal le budget de la section d'investissement de la commune qui s'équilibre, en recettes et en dépenses, à 2 789 717,30 euros. Le Conseil municipal, ayant examiné les différents chapitres des recettes et des dépenses, approuve à l'unanimité le budget M14 en section d'investissement.

- Budget M49, section d'exploitation

M. le Maire présente au Conseil municipal le budget de la section d'exploitation du service de l'eau, budget qui s'équilibre en recettes et en dépenses à 547 992,82 euros. Le Conseil municipal, ayant examiné les différents chapitres en recettes et en dépenses, approuve à l'unanimité le budget de la section d'exploitation du service de l'eau.

- Budget M49, section d'investissement

M. le Maire présente alors le budget de la section d'investissement du service de l'eau qui s'équilibre en recettes et en dépenses à 695 322, 69 euros. Le Conseil municipal, ayant examiné les différents postes en recettes et en dépenses, approuve à l'unanimité le budget de la section d'investissement du service de l'eau.

V. Détermination du nombre de sièges de délégués à la CCVV en vue des élections de 2014

M. le Maire indique au Conseil municipal qu'en vertu de la loi sur l'élection aux collectivités territoriales, en cours d'examen dans les assemblées parlementaires, la sous-préfecture a envoyé des circulaires demandant aux Conseils communautaires et aux Conseils municipaux de se prononcer sur la nouvelle répartition des sièges de délégués communautaires entre les communes, en tenant compte du poids démographique relatif des différentes communes au sein de leur communauté de communes. Une stricte application du mode de calcul prévu par la loi donnerait 6 sièges à Boège, mais en ferait perdre 1 à Saxel.

Afin de simplifier les choses et d'éviter un Conseil communautaire trop nombreux, Boège a proposé de renoncer à un de ses sièges et de le mettre à disposition de Saxel, ce qui permettait d'éviter un conseil communautaire trop nombreux. Le tableau ci-dessous donne les répartitions et le poids relatif de chaque commune en termes de nombre de délégués dans le Conseil Communautaire. La proposition adoptée par le Conseil communautaire est surlignée en jaune dans le tableau.

communes	population légale	% population totale	nombre de délégués au terme de la loi	poids relatif dans le Conseil communautaire en %	Proposition adoptée par le Conseil communautaire	poids relatif dans le Conseil communautaire en % (2)
Boège	1792	24	6	26	5	23
Bogève	1106	15	3	13	3	14
Burdignin	671	9	2	8,65	2	9
Habère-Lullin	833	11,2	2	8,65	2	9
Habère-Poche	1251	17	4	17,4	4	18
Saint-André	616	8,3	2	8,65	2	9
Saxel	400	5,4	1	5	2	9
Villard	768	10,3	2	8,65	2	9
TOTAL	7437	100,2	22	99,65	22	100

M. le Maire ouvre le débat. **Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité la répartition votée par la Communauté de Communes soit : 5 délégués pour Boège**, 3 délégués pour Bogève, 2 délégués pour Burdignin, 2 délégués pour Habère-Lullin, 4 délégués pour Habère-Poche, 2 délégués pour Saint-André, 2 délégués pour Saxel et 2 délégués pour Villard, soit un total de 22 membres dans le Conseil communautaire.

VI. Affaires scolaires, périscolaires et culturelles

- **Demande de subvention de l'école du Château** : Le Conseil Municipal accepte le versement d'une subvention d'un montant de 450 euros à l'APEL pour une classe découverte 2013.
- Mme Scherrer présente alors une demande de **subvention des Culottes Courtes**, l'association qui gère le périscolaire et le Centre de Loisirs, d'un montant de **4 500 euros**, destiné à couvrir les frais comptables. **Le Conseil municipal, considérant les flux financiers importants de cette association et les services qu'elle rend aux familles et aux écoles, approuve cette subvention à l'unanimité.**
- **Apéro-concerts été 2013. Les élus, pour l'essentiel peu disponibles à cette période, décident** dans ces conditions qu'il est préférable **de renoncer.**

VII. Questions diverses

- ✓ M. le Maire présente une demande du **Secours Catholique** qui sollicite une **subvention** pour emmener les personnes aidées au Musée Paysan, pour un montant de **110 euros**. Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte cette subvention à l'unanimité.
- ✓ M. le Maire propose au Conseil de nommer, en remplacement de M. Denis HENRY, **M. Bawedin délégué de la commune auprès du CNAS**, pour le personnel communal. Le Conseil municipal accepte à l'unanimité.
- ✓ M. le Maire informe aussi que suite à l'indexation automatique des loyers, le **bail de la gendarmerie a été révisé.**

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire déclare la séance levée à 23 h 15.